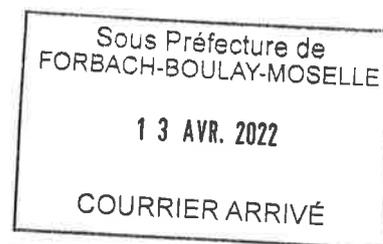




Nombre de délégués
en exercice : 55

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 07 MARS 2022

A la suite d'une convocation du 01 mars 2022, les membres composant le Comité Syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 07 mars 2022 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

✓ **Etaient présents : 25**

Mesdames, Messieurs, Roland ROTH, Pierre LANG, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Claude KLEIN, Hubert BOURING, Dominique LIMBACH, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Gabriel GLATH, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, André DUPPRE, Simone RAMSAIER, Etienne HOFFERT, Cathia HEIM, Joël ROMANG, Serge STEBLER, François GATTI, Pierre THIL.

✓ **Excusés : 14**

Mesdames, Messieurs Chantal PLATTE, Gilbert SCHUH, Durkut CAN, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Jean-Luc LUTZ, Gabriel WALKOWIAK, Bernard PETRY, Jean-Paul TINNES, Christian CLEMENT, Luc BALASSE, Emmanuel THIRY, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS.

✓ **Excusés ayant donné procuration : 7**

Philippe SCHUTZ a donné procuration à Roland ROTH, Jean MEKETYN a donné procuration à Pascal HELFENSTEIN, Marc SENE a donné procuration à Jean-Jacques WURSTEISEN, Gérard THIEL a donné procuration à Etienne HOFFERT, Jean-Claude HUBERT a donné procuration à Joël ROMANG, David SUCK a donné procuration à Serge STEBLER, Salvatore FIORETTO a donné procuration à François GATTI.

✓ **Absents : 9**

Madame, Messieurs Alexandre CASSARO, Sabrina HASSINGER, Guy BORN, Salvatore COSCARELLA, Pascal LAUER, Emmanuel SCHULER, Hubert BUR, Roland GLODEN, Bernard COLBUS.

02. ADMINISTRATION GENERALE

OBJET : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU SYDEME POUR L'ANNEE 2020

Le Comité Syndical,

VU l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année un rapport retraçant son activité. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Président au Conseil syndical en séance publique.

En outre, le volet financier du rapport d'activités est indexé en grande partie sur l'analyse et l'interprétation de la matrice des coûts de l'Ademe, celle-ci servant notamment de référentiel national. Son étude permet au syndicat de se situer parmi les collectivités françaises compétentes en matière de transport/traitement des déchets ménagers et d'évaluer la pertinence du modèle mis en place.

CONSIDERANT que la matrice 2020 du Sydeme n'a pu être mise en validation qu'à la fin septembre 2021, ce qui a retardé d'autant la finalisation du rapport d'activités de l'année 2020 et sa présentation aux élus de l'Assemblée.

Après avoir ENTENDU le rapport de Monsieur Roland ROTH, Président ;

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, par :

32 voix pour,
0 voix contre,
0 abstentions.

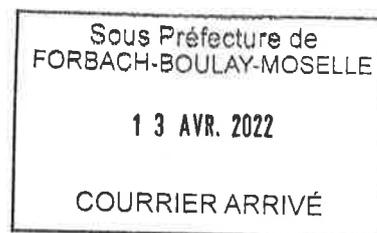
Décident

- De prendre acte du rapport annuel d'activités du Sydeme pour l'année 2020 annexé à la délibération ;
- De charger le Président d'adresser ce rapport aux présidents des intercommunalités membres.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 07 mars 2022

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIREN, le 13 AVR. 2022
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le 13 AVR. 2022
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 13 AVR. 2022

